

COMMUNE DE ST GENGOUX DE SCISSE
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 21 OCTOBRE 2020

Convocation le : 12 octobre 2020

Affichage le : 22 octobre 2020

Mmes & Mrs Stéphane JAILLET - Pascal GAGUIN – Sylvia ROUSSET - Robert BARRAUD - Laurence JOUSSEAU – Gaël LAPALUS – Vanessa DAUJEAN – Nathalie BUSSERET – Jacqueline PIRON - Anthony BLANC – Monique SANGOY - Didier GAULT –

Excusés : Thierry VERGNAUD – Jean-Christophe GUYON –

Monsieur Stéphane JAILLET, Maire, rappelle le compte-rendu de la réunion du 21 septembre dernier dont chacun a pris connaissance. Le Compte-rendu de la séance du lundi 21 septembre 2020 est adopté avec une abstention.

Madame Jacqueline PIRON est nommée secrétaire de séance.

Monsieur Stéphane JAILLET, Maire, rappelle le décès de Monsieur Samuel PATY, Professeur d'histoire-géographie assassiné le vendredi 16 octobre 2020 à Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines) et demande aux élus d'observer une minute de silence en sa mémoire. Un hommage National est prévu le mercredi 21 octobre 2020. Les drapeaux seront mis en berne.

1) – ONF – Plan de gestion de la forêt communale -

Monsieur Romain GAIFFE, agent patrimonial ONF et Monsieur CHOPARD, technicien ONF, sont présents pour redéfinir la gestion du massif de CHAILLOUX en raison de la présence de faux (hêtres tortillards) sur ce secteur. La commission bois et forêts présente un projet pour maintenir une gestion raisonnable de la zone malgré la restriction due à la protection des faux. Un compromis est trouvé entre la Municipalité et l'ONF. Les membres de la commission bois et forêts accompagneront les agents de l'ONF début décembre afin de définir les zones de préservation des faux.

Une visite des faux de VERZY est organisée avec l'ONF le mercredi 04 novembre prochain, huit conseillers ont prévu de faire le déplacement.

2) – AFFOUAGES -

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT GENGOUX DE SCISSE,

Considérant que les parcelles n° 5-6-7-8 et 9 « La Montagne » de la forêt communale sont inscrite à l'état d'assiette des coupes pour l'exercice 2020 - 2021,

Conformément à l'article L 145.1 du Code Forestier,

Fixe comme suit la destination des produits :

- DELIVRANCE de la totalité des produits de la coupe, ceux-ci étant destinés à la satisfaction des besoins ruraux ou domestiques des affouagistes.

- Mode de partage : sur pied

- Garants : le Conseil nomme comme garants responsables :

M. LAPALUS Gaël

M. BARRAUD Robert

M. BLANC Anthony

- Délais d'exploitation :

- abattage et façonnage : 15 octobre 2020 au 15 avril 2021

- débardage : 15 avril 2021 au 15 octobre 2021 (hors période de précipitations)

- Autres clauses

Respecter le règlement d'affouage distribué à chaque affouagiste par la commission bois.

- Prix de l'Affouage : 50 Euros

3) – Cantine scolaire – renouvellement convention pour participation aux charges de fonctionnement

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 16 juin 2016 et la convention signée à l'époque. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la rédaction d'une nouvelle convention entre la Commune, la Commune d'Azé et l'association de la Cantine Scolaire, afin de fixer les modalités de fonctionnement et de répartition des charges de la cantine scolaire à la suite des changements effectués principalement par l'augmentation des heures de ménages dues au COVID.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, la convention proposée et délègue tous pouvoirs au Maire pour la signature du document.

4) – Tunnel de Saint Gengoux de Scissé – Convention avec l'association Culturelle du Site d'Azé pour l'accès au Tunnel de Saint Gengoux -

Monsieur le Maire rappelle l'Arrêté pris le 20 juillet 2020 à la suite des problèmes d'intrusion dans le Tunnel de Saint Gengoux et la nécessité de réglementer l'accès pour des raisons de sécurité.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la rédaction d'une convention entre la Commune et l'Association Culturelle du Site d'Azé en rapport avec les spéléologues afin de fixer les modalités d'accès au Tunnel de Saint Gengoux de Scissé.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, la convention proposée et délègue tous pouvoirs au Maire pour la signature du document.

5) – Délibération modificative n° 3 -

Monsieur le Maire rappelle les cautions à rembourser aux locataires ayant eu des incidences de paiement de loyers afin de mettre à jour les comptes 165 – dépôts et cautionnements reçus – en dépenses et recettes d'investissement avec les écritures comptables correspondantes.

Le Conseil Municipal décide l'inscription des crédits suivants : 1 500 € aux comptes 165 – dépôts et cautionnements reçus – en recette et dépense de la section d'investissement.

6) – Admission en non-valeur des créances concernant des loyers impayés

Monsieur le Maire rappelle les créances des loyers impayés concernant le dossier du Caveau « Le Vieux Logis » (637.74 €) et la nécessité d'admettre cette créance en non-valeur compte-tenu des documents reçus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, l'admission en non-valeur de la liste établie par la Trésorerie de Tournus pour 637.74 €.

7) – Travaux en-cours - Bâtiments

Monsieur Pascal GAGUIN, 1^{er} Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal de la dernière réunion de chantier concernant les travaux de rénovation d'un logement communal et explique la nécessité de prendre un avenant pour le lot n° 03 Plâtrerie Peinture – de l'entreprise GAULT correspondant aux travaux supplémentaires.

En effet, au vu de petites fissures au plafond, il s'avère nécessaire de poser une toile de verre avant peinture afin d'avoir un meilleur résultat.

Monsieur Pascal GAGUIN présente le devis de l'entreprise GAULT d'un montant de 631.00 € HT soit 694.10 € TTC pour la réalisation des travaux supplémentaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte ce devis et délivre tous pouvoirs au Maire pour la signature de l'avenant correspondant.

Concernant le logement n° 6 de l'immeuble GUILLEMAUD, l'ensemble des travaux réalisés à la suite du départ du locataire s'élève à 4 535.60 € TTC dont la somme de 2 987.76 € sera à charge du locataire.

Les logements vacants ont trouvé preneurs, il ne reste à ce jour qu'un logement à louer de type F3 disponible dans l'immeuble GUILLEMAUD.

8) – Travaux de VOIRIE

Monsieur Robert BARRAUD, 3^{ème} Adjoint au Maire, fait le point sur les travaux de voirie réalisés à Bonzon, en Treuil et chemin de Praty.

Monsieur le Maire rappelle que le chemin de Praty dessert deux habitations et qu'il est désormais praticable et accessible aux véhicules de secours et d'incendie en restant sur le domaine communal. Les travaux s'élevant à 6 577.20 € TTC (TVA récupérable), le Conseil Municipal décide d'effectuer un transfert de crédits du compte 022 – dépenses imprévues de fonctionnement – d'un montant de 6 600 € pour augmenter le compte 615231 – entretien de voies et réseaux – du même montant.

9) - Matériel

Monsieur Robert BARRAUD, 3^{ème} Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que des devis ont été demandés auprès de plusieurs fournisseurs pour le remplacement éventuel du tracteur communal l'année prochaine.

10) – Dégrèvement de la Taxe sur le Foncier non bâti à la suite du gel du vignoble

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier adressé à la Direction Départementale des Finances Publique, courrier de demande collective de dégrèvement de la Taxe sur le Foncier non bâti en raison des épisodes de gel qui ont touché le vignoble de Saône et Loire dans la nuit du 04 au 05 avril 2019 et provoqués des dégâts importants sur les exploitations viticoles de la commune.

11) – Certificat d'Urbanisme Opérationnel

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Certificat d'Urbanisme déposée par Maître SIMON pour un terrain située à Bassy, section D 177, lieudit « Bassy », impasse du four à pain, propriété de Madame LEFRANC née LAROCLETTE Madeleine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à ce dossier, considérant que le terrain fait partie de la zone constructible de la carte communale, avec réseaux d'eau, électricité, téléphone et assainissement à proximité. L'accès au terrain se faisant par l'impasse du four à pain.

12) – Questions diverses

✓ Syndicat des Eaux du Haut-Mâconnais

Monsieur le Maire présente le rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau (RPQS) pour l'exercice 2019 dont chacun a reçu un exemplaire.

✓ SIVOM du Mâconnais

Monsieur le Maire présente le rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif (RPQS) pour l'exercice 2019 dont chacun a reçu un exemplaire.

✓ Portes Ouvertes du SMET 71 (Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement des déchets ménagers)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des journées portes ouvertes les 27 et 28 novembre prochain du SMET 71, unité de traitement de nos déchets à CHAGNY, réservées aux élus et agents de Collectivité.

13 conseillers se sont inscrits pour y participer.

✓ **Association « Entends Dons Nous pour Aélyls »**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de l'Association « Entends Dons Nous pour Aélyls » 71700 TOURNUS dont l'objectif est de récolter des fonds pour la petite Aélyls née le 13 décembre 2017 avec une microtie de grade 3, malformation congénitale de l'oreille externe qui se manifeste par l'absence du pavillon conduit du conduit auditif du tympan.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser une subvention exceptionnelle de 100 € à cette association pour venir en aide à la petite Aélyls BOURGEOIS.

✓ **Remerciements**

Monsieur le Maire présente les courriers de remerciements reçus :

- Courrier de Romain PIRON & Floriane PERRIER CORSIN à la suite de la naissance de la petite Léna le 10 juillet 2020.
- Courrier de Madame FARRELLY Josette à la suite des obsèques de Madame GELIN Hélène

✓ **Bois et forêts**

Monsieur Gaël LAPALUS présente le recensement des arbres communaux à élaguer, soit 25 arbres pour un montant global de 3 756 € TTC. Ces travaux seront inscrits sur le budget 2021, la réalisation est prévue pour le début de l'année.

✓ **SYDESL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du report à l'année prochaine des travaux d'enfouissement et d'éclairage public prévus route des Teppes.

La séance est levée à 23 H 00.